

Maisons relais

La fiche synthèse de la structure



39 places

Adresses :

12 rue Henry Ducy - 27000 EVREUX

25 rue Buzot – 27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 31 14 49 - 02 32 30 70 90

Mail : maison-relais@abriasso.org

Directrice adjointe du pôle social : Carole MARTIN MOREL

Chef de service – logement adapté, pôle social :
Franck DUVAL

MISSIONS

- Accueillir sans limitation de durée des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever toutefois, de structures de type CHRS.
- Permettre aux personnes de se stabiliser par le logement.
- Lutter contre l'isolement.

PUBLIC ACCUEILLI

Des personnes isolées (Hommes et femmes), très désocialisées, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire. 9 places sont réservées aux personnes en perte d'autonomie, dont 6 places accessibles aux personnes à mobilité réduite.

DURÉE DE SÉJOUR

L'accueil est sans limitation de durée. Le principe de la maison relais est de proposer un habitat durable. La Maison Relais peut être un tremplin pour accéder à un logement autonome.

FORME D'HABITAT

Il s'agit de chambres meublées et de 9 T1. Il y a aussi des espaces collectifs composés de séjour, cuisine et salle de jeux. Les logements sont conventionnés à l'APL, bénéficient d'un agrément et sont construits autour d'un projet social.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- Les personnes accueillies doivent avoir un minimum d'autonomie.
- Elles sont accompagnées en journée par deux travailleurs sociaux et un animateur.
- Le rôle de l'équipe est d'assurer le lien avec les différents partenaires.
- Les résidents restent autonomes dans leurs achats du quotidien. Ceux qui le souhaitent peuvent être aidés et accompagnés.
- Deux repas collectifs sont organisés par mois.

Siège social

9, Boulevard de la Buffardière 27000 Évreux
02 32 62 84 85
siege@abriasso.org



- Des activités collectives (internes et externes) sont organisées pour assurer le lien social et intégrer leur environnement.
- Dans le cadre de la perte d'autonomie de certaines personnes, l'équipe peut être amenée à assurer un accompagnement physique.

● FINANCEMENT

- Le financement de fonctionnement est assuré par l'État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Eure). La ville d'Évreux y contribue également.
- Les personnes payent le loyer et bénéficient, selon les ressources, de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) foyer.

● L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de deux travailleurs sociaux et un animateur, encadrés par un coordinateur. Une réunion d'équipe est organisée toutes les deux semaines. Une session d'analyse des pratiques professionnelles a lieu chaque trimestre et est animée par un psychanalyste extérieur.

● ORIENTATION

- L'admission est soumise à une commission composée d'un représentant de la DDETS, de la mairie (CCAS), des prescripteurs, du SIAO et de l'Abri.
- La commission se réunit chaque fois qu'une place devient vacante.

● RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Circulaire 2002/595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais.
- Loi 2005/32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.
- Note d'information DGAS/DGUHC/PIA/IUH1n° 2005-189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme 2005 maison relais / pension de famille.
- Relevé de décisions PARSA du 8 janvier 2007.
- Circulaire DGAS/DGALN/2008/248 du 7 août 2008 relative à la création de maison relais.

Siège social

9, Boulevard de la Buffardière 27000 Évreux
02 32 62 84 85
siege@abriasso.org

